

AVIS DE PROJETS DE MARCHÉS (APM)

ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN À LA VÉRIFICATION (SPSV)

N° de l'invitation.: 100020720/B
Autorité contractante : Yves Cormier
Courriel : yves.cormier@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Cette DP s'adresse uniquement aux fournisseurs préqualifiés pour le volet 6, Services financiers et comptables, dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement portant sur des services professionnels de soutien à la vérification (SPSV) (E60ZQ-180001)

Les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une proposition :

1. A Hundred Answers Inc.
2. Altis Human Resources (Ottawa) Inc.
3. BDO Canada LLP
4. Deloitte LLP
5. Ernst & Young LPP
6. KPMG LPP
7. MNP LPP
8. Niewe Technology and Consulting Ltd.
9. Orbis Risk Consulting Inc.
10. Pricewaterhouse Cooper LPP
11. QMR Staffing Solutions Incorporated
12. QMR Staffing Solutions Incorporated, Windreach Consulting Services Incorporated, In Joint Venture
13. Raymond Chabot Grant Thornton Consulting Inc.
14. Samson & Associés CPA/Consultations Inc.

Accords commerciaux :

Cette exigence est soumise aux dispositions de l' Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), Accord de libre-échange Canada-Panama, Accord de libre-échange Canada-Corée, Accord de libre-échange Canada-Honduras, Accord de libre-échange canadien (ALEC), Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU), Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni), Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), Accord de libre-échange Canada-Colombie, Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP).

RÉSUMÉ DU PROJET

L'objectif général de cette initiative est de valider l'efficacité continue du système de gestion du contrôle interne en matière de gestion financière (CIGF) d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC). Un système efficace de contrôles internes fondé sur les risques facilitera la conformité à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor.

Le contractant fournira des services professionnels à l'équipe de contrôle interne afin d'aider au suivi continu du système CIGF du département, au besoin et en temps opportun.

- Volet 6 : Services financiers et comptables

DURÉE PRÉVUE DU CONTRAT

La période du contrat est de la date de l'octroi du contrat jusqu'au 31 août 2023 trois (3) périodes d'option d'un an (1) chacune.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)

EXIGENCES DE SÉCURITÉ

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **secret**, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **secret**, délivrées par le Programme de Sécurité des Contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **protégés/classifiés**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent **tous** détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **fiabilité ou secret** tel que requis, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC
3. L'entrepreneur **ne doit pas** utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau **protégés/classifiés** tant que le PSC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées jusqu'au niveau **secret**
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **ne** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 1. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu)
 2. du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition)